

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 19 Août 2009 à 20 heures 30, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 10 Août 2009

Le Maire,

Jean RICHARD

◇ ◇ ◇

Séance du 19 Août 2009

L'an deux mille neuf, le dix-neuf août à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Messieurs Jean-Claude LECHARPENTIER et Ludovic DAVAL, ayant donné procuration. Mesdames Marie-Thérèse CHRIST et Stéphanie BURTON, Messieurs Claude LEUVREY et Frédéric MATHIOT, excusés. Madame Isabelle JACQUOT, absente.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Monsieur Alexandre JACQUIN ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions.

◇ ◇ ◇

OBJET : Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 03 juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

**OBJET** : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux délégations de pouvoir qui lui ont été confiées

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez confiées, j'ai été amené à :

➤ Renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

. section AH n° 407 et 409 lieu dit « Bouchâtel » appartenant à Monsieur et Madame Michel PERRIN.

. section AD n° 561 lieu dit « Les Rabeaux » en nature de terrain appartenant à Monsieur et Madame Michel JACOB.

. section BC n°255 et 933 sis 51 Rue du Dévau en nature de maison appartenant à Madame Jeanne REGENNASS.

. section AC n°521 lieu dit Champs Dariban en nature de terrain appartenant à Madame Anne Marie SILLI née LAROCHE.

➤ Vendre :

. Un camion UNIC immatriculé 8757 QK 88 à la Société SOFRANEX de COTONOU au BENIN pour le prix de 800 €.

. Une Citroën AX immatriculée 9174 RV 88 à Monsieur Alain MATHIOT, 18 Chemin des Epinettes au Val-d'Ajol pour le prix de 150 €.

. Un Peugeot BOXER immatriculé 6485 SQ 88 à Monsieur Christophe MOUGENOT, 16 Hamanxard au Val-d'Ajol pour le prix de 150 €.

. Un Peugeot BOXER immatriculé 5086 SW 88 au Garage Joël GROSJEAN, ZA du Centre au Val-d'Ajol pour le prix de 150 €.

. Un fourneau à Monsieur Joël GROSJEAN, 16 bis le Motiron au Val-d'Ajol pour le prix de 10 €.

. Des pièces de perceuse à colonne à Monsieur Jean-Marie MOUGENOT, 377 La Basse Robert à FOUGEROLLES (70) pour le prix de 40 €.

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.



N° 66-2009

OBJET : Octroi de subventions

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'allouer une subvention de :

- 1 480 € (mille quatre cent quatre vingts euros) à l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Val-d'Ajol,
- 1 050 € (mille cinquante euros) à l'Association ROCK LIVE du Val-d'Ajol pour l'organisation de 7 concerts en salle en 2008 et suivant la délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2005,
- 160 € (cent soixante euros) à l'antenne ROCK et COUNTRY du Val-d'Ajol,
- 2 240 € (deux mille deux cent quarante euros) au Comité de Foire et d'Animation pour les animations estivales,
- 1 320 € (mille trois cent vingts euros) à l'Amicale des Sapeurs Pompiers du Val-d'Ajol.



N° 67-2009

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service de l'Eau et du Service de l'Assainissement

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le décret n° 95-635 du 06 mai 1995 impose au Maire de présenter au Conseil Municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service de l'Eau et du Service de l'Assainissement.

Ces deux rapports vous ont été adressés avec l'ordre du jour.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Monsieur Vincent POTAUFEUX fait remarquer que le taux de rendement de certains réseaux est faible.

Monsieur le Maire répond que c'est effectivement une de ses préoccupations et que le Service des Eaux travaille sur ce point.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.



N° 68-2009

OBJET : Modification du tableau des effectifs
--

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Suite au départ à la retraite d'un agent et d'une réorganisation du Service des Ecoles,

- Vu la saisine du Comité Technique Paritaire,

A l'unanimité,

➤ Modifie le tableau des effectifs comme suit :

↳ Transformation d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe existant à temps incomplet (23 h par semaine) en poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe en temps incomplet (28 h par semaine).

↳ Transformation d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe existant à temps incomplet (26 h par semaine) en poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps incomplet (28 h par semaine).

↳ Transformation d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe existant à temps incomplet (31 h par semaine) en poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet (35 h par semaine).

↳ Transformation d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe existant à temps incomplet (28 h par semaine) en poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet (35 h par semaine).

↳ Transformation d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe existant à temps incomplet (10 h ³/₄ par semaine) en poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps incomplet (13 h par semaine).

↳ Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps incomplet (25 h par semaine).



OBJET : Vente d'une parcelle de terrain communal

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Monsieur et Madame Bernard LEUVREY, domicilié 89 Route d'Outremont au Val-d'Ajol m'ont fait part de leur souhait d'acquérir la parcelle communale cadastrée section AS n° 254 d'une superficie de 640 m² en nature de sol de bois (voir plan joint).

Ce terrain n'étant d'aucune utilité pour la Commune, je vous invite à bien vouloir :

- Répondre favorablement à Monsieur et Madame LEUVREY pour un prix égal au montant de l'estimation faite par le Service des Domaines, soit 200 €.

- M'autoriser à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître FAIVRE, Notaire à Plombières-les-Bains.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide la vente à Monsieur et Madame Bernard LEUVREY, domiciliés 89 Route d'Outremont au Val-d'Ajol, de la parcelle cadastrée section AS n° 254, d'une superficie de 640 m².

➤ Fixe le prix à 200 € (deux cents euros).

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera reçu par Maître Philippe FAIVRE, Notaire à Plombières-les-Bains.

**OBJET : Autorisation générale de poursuite à Madame la Trésorière**

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Autorise Madame la Trésorière de Plombières-les-Bains, Receveur de la Collectivité, à poursuivre le recouvrement contentieux des titres de recette émis par voie d'O.T.D. (cf. le décret n° 2009-125 du 3 février 2009).

Les seuils de poursuites sont définis comme suit :

- Emission de l'O.T.D. 8 jours après l'envoi du commandement, et pour les créances supérieures ou égales à 30 € (trente euros).

➤ Dit que cette autorisation est valable jusqu'à révocation.



N° 71-2009

OBJET : Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif des Vosges : Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service de l'année 2008

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement.

Le rapport d'activité 2008 du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif vous a été adressé avec l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.



N° 72-2009

OBJET : Mise en place d'un pôle relais emploi service public

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

En partenariat avec la Maison de l'Emploi du Pays d'Epinal et du Pays de Remiremont et de ses Vallées, la Communauté de Communes des Trois Rivières met en place un pôle relais emploi service public.

La Commune devant mettre le local à disposition, la Municipalité a proposé d'installer ce service dans les locaux occupés précédemment par le Secrétariat de la Maison de Retraite.

Je vous invite à bien vouloir décider de louer ces locaux et de les mettre à disposition de la Communauté de Communes.

Le montant de la location demandée par la Maison de Retraite à la Commune s'élève à 400 € toutes charges comprises.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de louer un local à usage de bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 71 Grande Rue, appartenant à la Maison de Retraite du Val-d'Ajol.

➤ Accepte le montant du loyer proposé par la Maison de Retraite du Val-d'Ajol, à savoir 400 € (quatre cents euros) par mois toutes charges comprises.

➤ Décide d'accueillir dans ces locaux et sans contrepartie financière le Pôle Relais Emploi Service Public mis en place par la Communauté de Communes des Trois Rivières.

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



N° 73-2009

OBJET : Location d'un appartement communal

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Madame Marguerite PIA, actuellement stagiaire à la Communauté de Communes des Trois Rivières étant à la recherche d'un logement pendant la durée de son stage, je lui ai proposé l'appartement actuellement vacant dans l'immeuble communal situé 47 Rue du Dévau.

Madame PIA ayant accepté ma proposition, je vous invite à bien vouloir approuver ma proposition en décidant de louer cet appartement à Madame PIA pendant la durée de son stage.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de louer, à Madame Marguerite PIA, pendant la durée de son stage l'appartement actuellement vacant dans l'immeuble 47 Rue du Dévau.

➤ Fixe le prix du loyer à 150 € (cent cinquante euros) par mois avec effet du 1^{er} juin 2009.

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

Monsieur Alexandre JACQUIN suggère que pour l'avenir la Commune se dote d'un studio meublé en vue de le mettre à disposition des stagiaires.



OBJET : Approbation du budget primitif 2009 de la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens Indivis entre les Communes du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Commission Syndicale chargée de la Gestion des Biens Indivis entre les Communes du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol a adopté une proposition de budget primitif 2009.

Conformément à l'article L.5222-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous devons nous prononcer sur ce projet de budget dont la copie vous a été adressée avec l'ordre du jour.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve la proposition de budget adoptée par la Commission Syndicale de Gestion des Biens Indivis entre les Communes du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol.



OBJET : Indemnité représentative de logement des instituteurs : Avis sur le montant de cette indemnité pour l'année 2009

Après avoir pris connaissance de la circulaire de Monsieur le Préfet relative à cette question,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de ne pas se prononcer sur cette question.



OBJET : Equipement à internet haut débit par satellite : Demande de subvention du Conseil Général

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre du budget primitif 2009, nous avons voté un crédit de 16 000 € pour l'équipement à internet haut débit par satellite des foyers isolés.

Une société ayant répondu à la consultation que j'ai lancée, je vous invite à solliciter une subvention du Conseil Général.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et toutes les explications de Monsieur Alexandre JACQUIN, Conseiller Municipal délégué,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Sollicite du Conseil Général des Vosges une subvention d'un montant aussi élevé que possible pour le financement de l'équipement à internet haut débit par satellite des foyers isolés.



N° 77-2009

<u>OBJET</u> : Création d'un poste d'apprenti
--

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été sollicité par un jeune de la Commune souhaitant bénéficier d'une formation en alternance en vue d'obtenir un bac professionnel gestion des espaces naturels.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de créer un poste d'apprenti pour permettre à un jeune de préparer le bac professionnel gestion des espaces naturels.

➤ Autorise Monsieur le Maire :

- à engager la procédure concernant l'agrément du maître d'apprentissage et la formation théorique de l'apprenti,

- à signer le contrat à intervenir avec l'intéressé.



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les remerciements des Scouts et Guides de France, de l'Association « Amitié Val Roumanie », de l'Association Rhin et Danube, de la Légion Vosgienne, de l'Association des Artistes de la Vallée de la Combeauté et de l'Association Rayon de Soleil, pour la subvention qui leur a été attribuée.

2/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a alloué une dotation informatique de 5 ordinateurs et d'un vidéo projecteur au Collège Fleurot d'Hérival.

3/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est prévue avec les habitants du secteur de la Chaume le Samedi 29 Août à 15 h à proximité des Etangs d'Avaux.

4/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une séance de cinéma en plein air aura lieu le Samedi 29 Août à 20 h 30 dans la cour de l'ancien CEG.

5/ Monsieur le Maire et Monsieur Alexandre JACQUIN déclare que le site internet de la Commune est très consulté. En ce qui concerne le mois d'août, 3 300 connexions à ce jour.

Monsieur JACQUIN remercie les correspondants de presse qui lui transmettent de nombreuses photos.

6/ Monsieur Dominique HENRY remercie le Conseil Municipal pour la subvention attribuée à l'Association Familiale.

7/ En réponse à Monsieur Malik KETTAB, Monsieur le Maire signale qu'organiser une rencontre maintenant avec les habitants d'Olichamp serait prématurée mais qu'elle est toujours envisagée.

8/ Monsieur Malik KETTAB rappelle que le carrefour entre la Rue de la Côte d'Agrial et la Grande Rue est dangereux.

9/ Monsieur Malik KETTAB signale qu'une personne lui a fait part des problèmes qu'elle rencontre du fait que la Communauté de Communes n'organise pas de collecte pour les déchets encombrants.

10/ Madame Monique GUERRIER signale une baisse de pression d'eau à son domicile Rue des Mousses.

11/ A la demande de Madame Nadine FLEUROT, Monsieur le Maire explique comment il choisit les jeunes embauchés durant les vacances d'été.

12/ Madame Nadine FLEUROT suggère que le Conseil Municipal soit invité pour une visite de la nouvelle Maison de Retraite.

13/ Monsieur Vincent POTAUFEUX rappelle que l'épave de caravane située à Lévaugoutte n'a pas encore été évacuée.

14/ A la demande de Monsieur POTAUFEUX, Monsieur le Maire donne des précisions en ce qui concerne la consommation d'électricité à la station d'épuration.

15/ A la demande de Monsieur Lucien ROMARY, Monsieur Etienne CURIEN fait le point sur l'avancement du dossier relatif au concours d'idées en vue de l'animation de la roue à aubes située dans le Square du Moulin.

Le Maire,

Jean RICHARD